



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le lundi 27 octobre 2020

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans le Cher.

L'arrêté du 15 septembre 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié le 25 octobre 2020 au journal officiel :

4 communes du Cher sont reconnues au titre de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du **1er juillet au 30 septembre 2019** :

Communes de Blancafort, Coust, Meillant et Thénioux.

Les sinistrés des communes reconnues disposent d'un délai de dix jours à compter du 25 octobre 2020, date de publication de l'arrêté, pour contacter leurs compagnies d'assurances et faire valoir leurs droits.

Pour consulter l'arrêté du 15 septembre 2020
portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX